

cgt.tresor21@wanadoo.fr

Octobre 2001

Numéro 42

Dans ce numéro

CTPL du 25 septembre

Vos représentants CGT.

Aide aux sinistrés de Toulouse.

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP:

de recouvrement et Agents de recouvrement principaux: LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG **Recouvrement-Gestion**) **NADAN** Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs: MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs: aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL:

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité **Action Sociale et Sanitaire (CDASS):** BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au C.HS. SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

CTPL du 25 septembre 2001 : généralisation de l'ARTT

Le 25 septembre 2001, le TPG de Côte d'or a convoqué le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) pour présenter les protocoles et les règlements d'horaires variables des sites anticipant l'ARTT au 1er octobre. Un certain nombre de points ont également été évoqué en séance (voir ci-dessous).

- ☐ L'ARTT pour l'équipe de suppléance : à la demande de la CGT, il a été précisé que le 1ère réunion du groupe de travail, auquel participe M. HALBIQUE aurait lieu en octobre.
- ☐ Les sites anticipant l'ARTT au 1^{er} octobre (entre parenthèses figurent : le nombre d'heures d'ouverture au public par semaine, la mention HV avec la durée quotidienne des plages fixes-l'amplitude maximale des horaires de travail-le maximum de débit ou crédit-la durée de continuité du service pour le poste si les horaires variables ont été adoptés, les éventuels jours de fermeture, l'éventuelle mise en place de **cadencements** et/ou **périodes blanches**) :
- Les Trésoreries ayant retenu la typologie 38h sur 5 jours (adjoint au forfait sauf mention contraire): DIJON MUNICIPALE (31h15, HV 4h30-10h30-?), DIJON HLM (34h30, HV, 3 jours ARTT/trimestre, périodes blanches : vacances scolaires étéfévrier-Noël-Pâques), IS SUR TILLE (29h30, HV 5h30-9h30-8h/semaine-8h, 3 jours ARTT/trimestre, fermé vendredi AM, périodes blanches: vacances scolaires été-février-Noël-Pâques), NOLAY (26h30, HV 5h30-10h15-3h/semaine-5h30), VENAREY (25h, HV 4h30-10h30-8h/semaine-5h, 3 jours ARTT/trimestre, périodes blanches : juillet-août-dernier jour du mois) et BAIGNEUX (9h, HV 4h30-10h30-8h/semaine-5h, fermé lundi-mercredi-jeudi, 3 jours ARTT/trimestre, périodes blanches : juillet-août-dernier jour du mois). Les chefs de poste sont obligatoirement au forfait.
- Les Trésoreries ayant retenu la typologie 37h sur 5 jours (adjoint au forfait sauf mention contraire): BEAUNE (31h, HV 4h15-7h45-6h/semaine-7h, Adjoints: 38h30 et Caissier 37h), CHENOVE (32h30), DIJON CHU (34h30, HV 4h45-10h15-6h/semaine-?, périodes blanches: vacances scolaires-juillet-août-mercredi), DIJON EST (32h30, HV 4h30-11h-8h/semaine-6h30), DIJON NORD (30h, HV 4h30-10h-?-?), DIJON OUEST (33h30, HV 4h30-10h45-6h/semaine jusqu'à 6h/mois-?, Adjoint: 37h), DIJON SUD (30h, HV), GENLIS (27h, HV 5h-9h30-8h/semaine-8h30) et NUITS ST GEORGES (32h30, HV 4h-11h-?-?). Les chefs de poste sont obligatoirement au forfait.
- Les Trésoreries ayant retenu la typologie 37h sur 4,5 jours (fermeture le vendredi après midi): ARNAY (27h), AUXONNE (28h, HV 4h-11h-6h/semaine-8h15). CHATILLON (28h, HV 4h-12h-6h/semaine-?), GEVREY (25h, HV 5h30-10h-8h/semaine-?), LAIGNES (28h, HV 4h-12h-6h/semaine-?), MIREBEAU (24h30, HV 4h30-11h-6h/semaine jusqu'à 10h/mois-5h30), MONTBARD (25h, HV 5h30-11h-?-?), MONTIGNY (25h, HV 5h30-9h-6h/semaine-9h), PONTAILLER (25h30, HV 4h-11h-11h-6h/semaine jusqu'à 10h/mois-5h30), AIGNAY-RECEY (22h30, HV), SAINT SEINE (25h), SAULIEU (27h30, HV 4h-11h-8h/semaine-7h30, LIERNAIS (20h, HV 4h-11h-8h/semaine-5h30), SEMUR (25h30, HV), SEURRE (24h30, HV 5H30-10H30-?-8h15) et VITTEAUX-PRECY (27h, HV 5h30-10h30-6h/semaine-7h). Les chefs de poste sont obligatoirement au forfait.
- Les Trésoreries ayant retenu la typologie 36h sur 4,5 jours (fermeture le vendredi après midi): SOMBERNON (32h),
- Les services TG ayant retenu la typologie 38h sur 5 jours : PLACEMENT CNP (agents producteurs avec HV, producteurs itinérants au forfait ainsi que chefs de division), RECOUVREMENT ANIMATION (HV), EPARGNE GESTION (HV, 3 jours ARTT/trimestre, périodes blanches : juillet-août-du 15/12 au 15/1), CF DEPENSES (HV, obligation de prendre 1 jour ARTT au cours des mois 02/03/04/05/10/11,

(suite au verso)

- périodes blanches : juillet-août-du 15/12 au 15/1), RECOUVREMENT GESTION (périodes blanches : juillet-août-du 15/12 au 15/1), PERSONNEL (HV), LOGISTIQUE BUDGET (HV sauf agents de service), COMMUNICATION DOCUMENTATION (HV sauf chef de service au forfait), PENSIONS (HV, 1 jour ARTT/mois,), LIAISON RECOUVREMENT (HV, 3 jours ARTT/trimestre), DI GESTION APPLICATIVE (HV sauf adjoint chef DI au forfait, cadencement semestriel jours ARTT).
- Les services TG ayant retenu la typologie 38h30 sur 5 jours: DEEF (HV sauf chef de DEEF et adjoint au forfait), DI SYSTEME RESEAUX ASSISTANCE (HV, cadencement semestriel jours ARTT), DI EXPLOITATION (HV, agents en équipe: 35h, dactylocodeuses: 37h, cadencement semestriel jours ARTT), DI PILOTAGE DEVELOPPEMENT (HV, cadencement semestriel jours ARTT). Pour tous les services du DI, le Chef du DI a imposé un cadencement semestriel.

Lors du vote la CGT a voté contre les protocoles prévoyant des cadencements et/ou des périodes blanches et s'est abstenue pour les autres protocoles. En effet, la CGT revendique depuis longtemps la mise en place de la réduction du temps de travail qui constitue une volonté très forte des agents. Cependant, la mise en place de l'ARTT sans création d'emplois va se traduire par une dégradation des conditions de travail et une réduction du service offert aux usagers (réduction des ouvertures au public) ce qui nous conduit à émettre cette réserve sur le vote des protocoles sans cadencement ni périodes blanches. En revanche, la mise en place de cadencement et de périodes blanches nous paraît préjudiciable au personnel à qui on ne fait pas confiance. En effet, le cadencement peut conduire à ce que les jours ARTT non pris soient basculés dans le « compte épargne temps » dont on ne sait rien actuellement si ce n'est son nom.

En ce qui concerne **le vote des règlements d'horaires variables**, la CGT s'est prononcée favorablement dans la mesure où les horaires variables améliorent le quotidien des personnels. Toutefois, les règlements des horaires variables de MONTBARD, de AIGNAY-RECEY et de SEMUR n'ont pu être adoptés dans la mesure où ils n'ont pas été communiqués. La demande de formation au logiciel des horaires variables a une nouvelle fois été demandée mais la Direction ne semble absolument pas préoccupée par ce problème.

- ⇒ ATTENTION ! les protocoles peuvent être révisés avant le 31 mars 2002. Si votre protocole et/ou votre règlement d'horaires variables vous paraît contraire à votre intérêt, n'hésitez pas à contacter un représentant de la CGT afin que nous puissions intervenir auprès de la Direction.
- ☐ <u>L'ARTT pour les Huissiers du Trésor</u>: la CGT a fait remarquer que cette catégorie de personnel avait été oubliée. La Direction l'a reconnu et a proposé de mettre en place l'ARTT pour les huissiers du Trésor à compter du 1^{er} octobre (régime du forfait) tout en s'engageant à les rencontrer en octobre pour mettre au point le protocole.
- □ La situation des Trésoreries de CHATILLON et LAIGNES: la CGT a demandé une nouvelle fois au TPG des explications sur l'avenir des ces deux Trésoreries. En effet, la Trésorerie de CHATILLON ne figure pas sur la liste des Trésoreries libres pour le mouvement d'Inspecteurs du 1^{er} février 2002. Cette situation ne choque absolument pas notre Direction qui, sans l'affirmer clairement prépare une **nouvelle gestion conjointe** avec les Trésoreries de Châtillon et de Laignes. Le manque de clarté et le ton évasif de M. PERREAULT (« je n'en dirai pas plus ») semble démontrer que la transparence ne constitue toujours pas une préoccupation de notre Direction locale.
- ☐ La restructuration des Trésoreries de l'agglomération dijonnaise : interrogée par la CGT sur l'état d'avancement du projet, M. HALBIQUE a reconnu que le projet était bien avancé mais a précisé qu'aucune décision ne serait prise avant les résultats du futur recensement des charges prévu pour 2002. Une nouvelle fois nous constatons que les représentants du personnel ont été écarté des travaux malgré les engagements passés de la Direction locale.
- ☐ Rappel des sites anticipant l'ARTT au 1^{er} septembre :
- Les Trésoreries ayant retenu la typologie 37h sur 4,5 jours (fermeture le vendredi après midi): FONTAINE FRANCAISE-SELONGEY (22h, HV 4h-11h-6h/semaine jusqu'à 12h/mois-6h, fermé lundi matin en plus du vendredi AM), ST JEAN DE LOSNE (30h), BRAZEY (19h30).
- Les Trésoreries ayant retenu la typologie 37h sur 5 jours : PAIERIE REGIONALE (37h30, HV 4h30-10h30-6h/semaine-7h30).
- Les services TG ayant retenu la typologie 38h sur 5 jours : MEEF (HV sauf chef de service au forfait), CFPU (HV sauf cadres A et assistants vérif. au forfait), SECRETAIRES DE DIRECTION (HV avec permanence de service).
- ☐ Rappel des sites expérimentant l'ARTT depuis le 1^{er} mars :
- Les Trésoreries ayant retenu la typologie 37h sur 4,5 jours (fermeture le vendredi après midi) : POUILLY-BLIGNY (24h, HV).
- La Paierie Départementale: typologie de 37h sur 2 semaines (1 semaine 35h et une autre 39h) avec congé un vendredi sur 2 (31h, HV, fermé vendredi AM et lundi, cadencement mensuel des jours ARTT, périodes blanches: janvier-février-juin-juillet-août-novembre-décembre). Cette typologie n'ayant pas été retenue par la DGCP, les personnels devront voter pour un nouveau protocole.
- Les services TG ayant retenu la typologie 38h sur 5 jours : COMPTABILITE (HV, 3 jours ARTT/trimestre, périodes blanches : janvier-juillet-août), LIAISON-REMUNERATION (HV, 3 jours ARTT/trimestre, périodes blanches : juillet-août).

AIDE AUX VICTIMES DE TOULOUSE

Comme cela avait déjà été fait lors des inondations de la Somme, le bureau de la CGT TRESOR de Côte d'Or a décidé de verser une **aide financière de 1.000 francs** pour aider les sinistrés de la catastrophe de Toulouse.